

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La crise politique allemande : l'intransigeance des nationalistes persiste. — Le « Daily Mail » dénonce à nouveau le péril des armements secrets du Reich. — La Conférence des Ambassadeurs veut reprendre le contrôle militaire. — « Nous ne pouvons évacuer la Ruhr », déclare Paul Boncour. — La rentrée du Parlement : la question présidentielle.

La crise politique allemande ne parvient pas à se dénouer. Le chancelier démissionnaire, Dr. Marx, chargé par le président Ebert, de constituer le nouveau cabinet, voit s'accroître les difficultés. De fait, les nationalistes, après quelques courtes négociations avec les partis du centre, les ont rompus brusquement, s'enfermant dans une intransigeance toujours plus grande. Et cette intransigeance s'accroît, non seulement dans la question du plan des experts, mais quant à la constitution du cabinet : ils réclament la majorité au sein du gouvernement et vont jusqu'à vouloir placer un nationaliste à la tête de la chancellerie.

A leur avis, c'est là l'unique moyen de prouver au pays et à l'étranger que le nouveau gouvernement ne poursuivra pas la politique du précédent cabinet. On ne voit pas comment pourra se résoudre la crise.

Un gouvernement quelconque de coalition (partis du centre) aura une existence précaire, ne disposant pas d'une majorité véritable.

De plus, les nationalistes, du jour où ils seraient rejetés dans l'opposition, ne se laisseraient pas de harceler le ministère, jusqu'à ce qu'ils obtiennent sa chute. La vérité c'est que, étant donnée la constitution du présent Reichstag, il semble inévitable que la droite, qui est la grande triomphatrice du scrutin du 4 mai, s'y taille une place importante et s'installe à bref délai, en maîtresse, au gouvernement.

On conviendra que ces perspectives ne laissent pas de provoquer de vives inquiétudes.

Les nationalistes n'ont jamais caché leurs desseins : rendre nul le traité de Versailles et préparer une éclatante revanche.

Nous avons mentionné l'autre jour, que le parti national allemand multipliait, à travers tout le Reich, les manifestations pangermanistes, à caractère nettement monarchistes.

Or, qu'advient-il quand les esprits auront été suffisamment surexcités ?

Ne seront-ils pas tentés de risquer l'aventure et d'utiliser les préparatifs, soigneusement agencés par les organisations secrètes ? La réalité de ce péril ne fait plus de doute, même chez les alliés qui longtemps voulurent lutter contre l'évidence.

C'est ainsi que le Daily Mail poursuit les révélations dont nous parlions l'autre jour. A nouveau, le Daily Mail insiste sur l'importance de la menace. Il écrit :

« Les plans des chefs de l'Allemagne sont parfaitement clairs. Ils veulent d'abord établir la suprématie allemande dans l'industrie et le commerce, et ruiner économiquement la France, l'Angleterre et la Belgique. Si la supériorité de l'industrie allemande est considérablement plus grande qu'en 1914, les Allemands auront une chance excellente pour une guerre de revanche, car la guerre de l'avenir se décidera à l'usine et au laboratoire. Le danger allemand n'est nullement éloigné. A tous les hommes de claire vision il doit apparaître que la situation est menaçante, alors que l'Allemagne est en train de forger des armes pour détruire les Alliés. L'Angleterre se désarme en permettant aux industries indispensables en temps de guerre de tomber en décadence, alors que des industries analogues se développent rapidement en Allemagne. »

La Chambre Française, élue le 11 mai, a tenu dimanche sa première séance.

vons-nous faire pour conjurer ce péril plus menaçant que jamais ?

Il faudrait, avant tout, contraindre l'Allemagne au désarmement matériel, à défaut, ou dans l'attente du désarmement moral.

De là, la reprise du contrôle militaire par les Alliés en Allemagne.

Précisément, la Commission des Ambassadeurs vient d'examiner à nouveau la question.

Elle a adressé une note énergique au gouvernement allemand.

En voici le passage essentiel :

« La question de l'achèvement du contrôle ne comporte qu'une des deux solutions suivantes :

a) Ou bien le gouvernement allemand se prêtera à l'inspection générale réclamée par les Alliés. A la suite de cette inspection, et si ses résultats sont satisfaisants, le contrôle sera limité aux cinq catégories.

b) Ou bien le gouvernement allemand persistera à refuser l'offre des Alliés.

Dans le premier cas, les gouvernements alliés, sans insister pour la constitution d'un comité de garantie qu'ils avaient d'abord envisagé, ont l'intention de procéder, le plus tôt possible après l'inspection générale, à une réduction progressive et très importante des effectifs de la commission du contrôle. N'ayant aucun désir de prolonger indéfiniment l'existence de cette commission, ils estiment qu'elle pourra achever ses opérations dans un délai qui dépendra du gouvernement allemand de rendre très court par la collaboration loyale et complète qu'il lui prêtera.

Dans le second cas, il ne restera à ceux-ci qu'à exiger la stricte application du traité. La commission du contrôle serait donc maintenue dans sa forme actuelle et dans l'exercice de tous ses droits jusqu'au moment où elle aurait pu rendre compte aux gouvernements qu'elle représente que toutes les stipulations visées dans les articles du traité pour lesquelles une limite de temps est prévue, ont reçu complète satisfaction.

Ainsi, les gouvernements alliés paraissent décidés à agir vigoureusement à l'égard de l'Allemagne.

Mais suffira-t-il d'affirmer des dispositions d'esprit énergiques pour ramener le Reich à de meilleurs sentiments ?

Qu'advient-il, surtout, si les nationalistes prennent la haute direction des affaires allemandes ?

Et puis, d'ici le 30 juin, date fixée par les Alliés pour obtenir une réponse satisfaisante, que se passera-t-il en Allemagne ?

Heureusement pour nous et pour la paix, nous nous trouvons, grâce à l'occupation de la Ruhr, dans une position défensive très forte.

C'est à cette occupation, que nous devons d'écartier la menace toujours présente dirigée contre nous.

Et c'est si vrai que les adversaires même de l'occupation finissent par lui découvrir quelques vertus.

A cet égard, M. Paul Boncour, l'un des leaders de la nouvelle majorité de la Chambre, vient de faire des déclarations significatives.

Après s'être prononcé pour l'admission immédiate à la Société des Nations de l'Allemagne et de la Russie, le leader socialiste a poursuivi :

« Notre politique devra se modifier suivant que des démocrates ou des nationalistes seront au pouvoir dans les autres pays. Nous avons été assez longtemps adversaires de l'occupation de la Ruhr, mais nous devons tenir compte des faits. Nous ne pouvons évacuer la Ruhr sans des garanties équivalentes. Ces garanties sont déjà données par le plan des experts : s'il se trouve un gouvernement qui les accepte et exécute sans réserves, les garanties que nous exigeons se trouveront données. Le présent n'est pas très encourageant, mais nous pouvons espérer qu'une politique française qui emploiera d'autres méthodes fortifiera l'idée démocratique en Allemagne. »

De telles déclarations seront les bienvenues pour rassurer l'opinion française, qui n'admettrait pas qu'on abandonne imprudemment un précieux instrument de sécurité et de garanties.

Enfin, la Russie fait abandon de ce qui lui revient de l'indemnité de la guerre des Boxers, à condition que

Dans la matinée, M. Poincaré, ainsi qu'il l'avait annoncé, a remis la démission du Cabinet.

Ainsi, la tâche la plus urgente qui s'impose à la Chambre, après avoir assuré sa propre constitution, sera de donner à la France un nouveau gouvernement.

Mais, voici, que la crise ministérielle se double d'une crise présidentielle.

Elle a adressé une note énergique au gouvernement allemand.

En voici le passage essentiel :

« La question de l'achèvement du contrôle ne comporte qu'une des deux solutions suivantes :

a) Ou bien le gouvernement allemand se prêtera à l'inspection générale réclamée par les Alliés. A la suite de cette inspection, et si ses résultats sont satisfaisants, le contrôle sera limité aux cinq catégories.

b) Ou bien le gouvernement allemand persistera à refuser l'offre des Alliés.

Dans le premier cas, les gouvernements alliés, sans insister pour la constitution d'un comité de garantie qu'ils avaient d'abord envisagé, ont l'intention de procéder, le plus tôt possible après l'inspection générale, à une réduction progressive et très importante des effectifs de la commission du contrôle. N'ayant aucun désir de prolonger indéfiniment l'existence de cette commission, ils estiment qu'elle pourra achever ses opérations dans un délai qui dépendra du gouvernement allemand de rendre très court par la collaboration loyale et complète qu'il lui prêtera.

Dans le second cas, il ne restera à ceux-ci qu'à exiger la stricte application du traité. La commission du contrôle serait donc maintenue dans sa forme actuelle et dans l'exercice de tous ses droits jusqu'au moment où elle aurait pu rendre compte aux gouvernements qu'elle représente que toutes les stipulations visées dans les articles du traité pour lesquelles une limite de temps est prévue, ont reçu complète satisfaction.

Ainsi, les gouvernements alliés paraissent décidés à agir vigoureusement à l'égard de l'Allemagne.

Mais suffira-t-il d'affirmer des dispositions d'esprit énergiques pour ramener le Reich à de meilleurs sentiments ?

Qu'advient-il, surtout, si les nationalistes prennent la haute direction des affaires allemandes ?

Et puis, d'ici le 30 juin, date fixée par les Alliés pour obtenir une réponse satisfaisante, que se passera-t-il en Allemagne ?

Heureusement pour nous et pour la paix, nous nous trouvons, grâce à l'occupation de la Ruhr, dans une position défensive très forte.

C'est à cette occupation, que nous devons d'écartier la menace toujours présente dirigée contre nous.

Et c'est si vrai que les adversaires même de l'occupation finissent par lui découvrir quelques vertus.

A cet égard, M. Paul Boncour, l'un des leaders de la nouvelle majorité de la Chambre, vient de faire des déclarations significatives.

Après s'être prononcé pour l'admission immédiate à la Société des Nations de l'Allemagne et de la Russie, le leader socialiste a poursuivi :

« Notre politique devra se modifier suivant que des démocrates ou des nationalistes seront au pouvoir dans les autres pays. Nous avons été assez longtemps adversaires de l'occupation de la Ruhr, mais nous devons tenir compte des faits. Nous ne pouvons évacuer la Ruhr sans des garanties équivalentes. Ces garanties sont déjà données par le plan des experts : s'il se trouve un gouvernement qui les accepte et exécute sans réserves, les garanties que nous exigeons se trouveront données. Le présent n'est pas très encourageant, mais nous pouvons espérer qu'une politique française qui emploiera d'autres méthodes fortifiera l'idée démocratique en Allemagne. »

De telles déclarations seront les bienvenues pour rassurer l'opinion française, qui n'admettrait pas qu'on abandonne imprudemment un précieux instrument de sécurité et de garanties.

Enfin, la Russie fait abandon de ce qui lui revient de l'indemnité de la guerre des Boxers, à condition que

Dans la matinée, M. Poincaré, ainsi qu'il l'avait annoncé, a remis la démission du Cabinet.

Ainsi, la tâche la plus urgente qui s'impose à la Chambre, après avoir assuré sa propre constitution, sera de donner à la France un nouveau gouvernement.

Mais, voici, que la crise ministérielle se double d'une crise présidentielle.

Elle a adressé une note énergique au gouvernement allemand.

En voici le passage essentiel :

« La question de l'achèvement du contrôle ne comporte qu'une des deux solutions suivantes :

a) Ou bien le gouvernement allemand se prêtera à l'inspection générale réclamée par les Alliés. A la suite de cette inspection, et si ses résultats sont satisfaisants, le contrôle sera limité aux cinq catégories.

b) Ou bien le gouvernement allemand persistera à refuser l'offre des Alliés.

cet argent soit employé à l'éducation d'enfants chinois.

L'Amérique invitée à réviser la loi sur l'immigration

Le département d'Etat a communiqué à la presse la protestation du gouvernement japonais au sujet de la nouvelle loi américaine sur l'immigration.

En même temps qu'il proteste contre la clause d'exception à l'égard de ses ressortissants, le gouvernement japonais demande au gouvernement américain de prendre toutes les dispositions possibles pour l'abrogation de ladite clause.

La note japonaise déclare aussi que les mesures internationales d'exception sont particulièrement fâcheuses quand elles sont basées sur les considérations ethniques.

La majorité du 11 mai entend, en effet, obtenir le départ de M. Millerand de l'Elysée.

Elle reproche à M. Millerand d'être sorti de la Constitution, en faisant campagne en faveur du Bloc National.

Celui-ci ayant été battu le 11 mai, sa défaite atteint par contre-coup le Président de la République.

En fait, c'est cette question de la Présidence de la République qui a sollicité avant tout, dimanche, l'attention des nouveaux députés.

C'est elle, semble-t-il, qui restera au premier plan de l'activité politique durant les jours à venir.

Quelle sera la réponse de M. Millerand à la mise en demeure qu'on lui adresse ?

Il paraît vraisemblable que M. Millerand, se rendant compte des difficultés que créerait son maintien à l'Elysée, s'en ira.

Mais, pour sauver les apparences d'une soumission aux injonctions d'un parti, il s'en ira à son heure.

Si l'on en croit *Excelsior*, M. Herriot aurait reçu de M. Millerand la promesse d'un départ prochain, sans doute après la constitution du Cabinet Herriot.

M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

Devant l'assemblée des Associations patriotiques réunies en Allemagne, le président Geissler a déclaré que le Reich devra repousser le plan Dawes, dont la réalisation précipiterait dans une misère inouïe la nation allemande, condamnée alors à l'esclavage.

Après le discours de M. Geissler, l'assemblée a voté une résolution invitant l'Allemagne à repousser le plan des experts.

Dans la Ruhr

L'Association des mineurs allemands s'est prononcée par 140 voix contre 34, pour la reprise du travail.

Au Congrès communiste russe

M. Oucianoff, membre provincial, a déclaré que M. Trotsky ne comprenait plus son propre parti, duquel il s'est séparé et contre lequel, par ses attaques, il a réussi seulement à soulever tous les éléments hostiles aux bolcheviks.

Trotsky, a-t-il ajouté, peut dire que, le jour venu, il apportera sa pierre à la barricade bolchevik ; pour lui, c'est trop peu, car il est chef et doit commander. Si vous venez ici semer la discorde, camarade Trotsky, nous ne vous suivrons pas.

Un autre membre du congrès, M. Gouloff, a dit :

— Trotsky continue à résister au parti, j'espère que le parti saura mater cette rébellion.

La Chine reconnaît les soviets

La Chine reconnaît le gouvernement des soviets. Tout d'abord, le gouvernement chinois et le gouvernement russe déclarent ne reconnaître aucun des traités signés par la Chine et l'un quelconque des gouvernements russes avant l'avènement des soviets pouvant affecter la souveraineté des deux pays.

La Chine fait retour à la Russie des biens religieux et la Russie accepte d'évacuer la Mongolie aussitôt que les détails de cette évacuation auront été réglés par conférence qui doit se tenir dans une trentaine de jours.

La Chine ne transférera jamais à aucune autre nation les droits et propriétés qui appartiennent dans le passé à la Russie.

Enfin, la Russie fait abandon de ce qui lui revient de l'indemnité de la guerre des Boxers, à condition que

Une proposition de réforme électorale

M. J.-L. Bonnet, député de la Seine, a annoncé dans les couloirs qu'il déposerait une proposition de loi tendant à établir le scrutin de liste régional avec représentation proportionnelle intégrale et par le système du nombre unique.

La compression des dépenses budgétaires

Les ministres se sont réunis dimanche matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand. Ce conseil a été consacré, exclusivement à l'examen des compressions de dépenses, budgétaires ratifiées par le conseil d'Etat.

Conformément à l'avis de cette assemblée et à la suite de certaines modifications de détail, le conseil a approuvé les décrets de compression de dépenses, concernant les ministères suivants : justice, intérieur, guerre, marine, agriculture, instruction publique, colonies, travail et pensions.

Les économies ainsi réalisées pour l'exercice 1924, tant par décret, en ce qui concerne le budget général, que par réduction de crédits en ce qui concerne le budget spécial, s'élèvent, à ce jour, à 425 millions.

LA SITUATION POLITIQUE

Le Conseil des ministres s'est réuni dimanche matin.

A l'issue du conseil, M. Poincaré a remis au Président de la République la démission collective du ministère par la lettre suivante :

« Monsieur le Président, Conformément à la décision que le gouvernement a prise au lendemain des élections générales, nous avons l'honneur de vous remettre la démission collective du Cabinet.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre respectueux dévouement. »

Cette lettre a été signée par tous les ministres.

La réunion des groupes politiques

Nous avons fait connaître par les télégrammes reçus dimanche par le Journal du Lot et affichés sur les Boulevard les diverses solutions envisagées par les Groupes de gauche sur la politique générale.

Au cours de la réunion, des députés radicaux-socialistes, la motion suivante a été votée à l'unanimité moins 6 voix.

« Le groupe des membres du parti républicain radical et radical-socialiste, considérant que M. Alexandre Millerand, président de la République, a, contrairement à l'esprit de la constitution, soutenu une politique personnelle ; considérant qu'il a pris ouvertement parti pour le bloc national ; estime que le maintien à l'Elysée du citoyen Millerand blesserait la conscience républicaine et serait une source de conflits incessants entre le gouvernement et le chef de l'Etat, et un danger constant pour le régime lui-même. »

120 membres du groupe radical-socialiste sur 139 assistaient à cette séance.

Chez les socialistes

Les socialistes se sont réunis en Congrès, dimanche matin. Dès l'ouverture de la séance, le Congrès s'occupe de la démission de M. Millerand.

M. Renaudel développe une motion ainsi conçue : « Le parti socialiste enregistre comme un premier résultat logique la défaite du bloc national, la retraite du ministère Poincaré. Il constate que le président de la République refuse en ce qui concerne à comprendre l'indication formelle de la nation. »

Le Congrès s'occupe ensuite de la question relative à la participation des socialistes au pouvoir. MM. Fieu, Varennes, Paul-Boncour se déclarent partisans de cette participation. Mais la discussion est ajournée.

La séance plénière des gauches

La séance plénière des Gauches a eu lieu à 1 h. 1/2. M. Herriot, président, propose la candidature de M. Painlevé à la présidence de la Chambre. Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. Herriot demande que la motion

vote le matin au sujet de la démission de M. Millerand, soit approuvée. La motion est votée.

Environ 310 députés assistaient à cette séance.

Chambre des Députés

Séance du 1^{er} juin 1924

La séance de la Chambre a été ouverte à 3 heures sous la présidence de M. le professeur Pinard, doyen d'âge, assisté des 6 plus jeunes députés comme secrétaires. Parmi ceux-ci se trouve M. Calmon, député du Lot.

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Pinard prononce un discours dans lequel il tente de dégager le sens de la consultation électorale du 11 mai.

« La très grande majorité des Français dit-il, veut résolument une évolution sociale progressive. Elle la veut incessante dans la laïcité. Elle repousse la violence, toutes les violences. Elle n'accepte aucune dictature aucune domination de quelque côté qu'elle vienne. »

Le président examine l'œuvre de la dernière législature.

Il déclare que la France exigera les réparations dues par l'Allemagne, puis il examine la situation financière qui, l'espère, s'améliorera bientôt.

M. le professeur Pinard parle ensuite du problème de la natalité, qui est pour la France une question de vie ou de mort.

« On n'a rien fait d'efficace, dit-il, pour modifier dans un sens favorable cette situation désastreuse. La législation actuelle, lois de 1909, de 1910, et du 17 juin 1913, concernant l'assistance des femmes en couches, loi du 17 juillet 1913 dite d'assistance aux familles nombreuses est insuffisante et parfois dérisoire. Or la natalité en France à l'heure actuelle, est au-dessous de 20 pour 1.000. »

Il dit qu'il faut prendre des mesures promptes et efficaces pour encourager la natalité en accordant des avantages aux familles nombreuses.

Le discours de M. Pinard est applaudi.

Le Président donne ensuite communication d'une motion présentée par M. Cachin tendant à ce que la Chambre s'ajourne jusqu'à ce que le Président de la République ait donné sa démission.

Le Président fait observer que cette motion n'est pas recevable, tant que la Chambre n'aura pas vérifié les pouvoirs de ses membres.

La séance est renvoyée à mardi.

CHRONIQUE LOCALE

NATALITÉ

La nouvelle Chambre a fait sa rentrée sensationnelle le dimanche 1^{er} juin.

Le 1^{er} juin est, au moins dans notre région, appelé le jour de la St-Clair. C'est donc sous des auspices clairs que s'ouvre la session de la nouvelle Chambre.

L'avenir nous le prouvera, car pour l'instant, la séance de dimanche n'a été occupée que par le discours traditionnel du doyen d'âge.

Le doyen d'âge, le professeur Pinard, est l'apôtre de la question de la natalité. Il n'a pas manqué de pousser le cri d'alarme contre le danger de la dépopulation.

Avec éloquence, il a réclamé que des mesures soient prises pour encourager la natalité.

Mais quelles sont les mesures les plus efficaces pour que cet encouragement soit réel ?

Ne semble-t-il pas, surtout, que la première mesure à prendre est de donner des subsides aux familles qui ont un certain nombre d'enfants ?

Le Conseil général du Lot, a, à cet effet, pris une excellente décision au cours de sa dernière session.

Il a voté un projet par lequel il accorde une prime à la naissance d'un 3^e enfant et plus le nombre d'enfants augmente, plus la prime est élevée.

C'est une dépense assez importante que s'impose le département. Mais

que pouvons-nous faire, que de-

cette dépense dont l'utilité est incontestable, n'est pas encore suffisante.

Ce n'est pas pour une prime de 200 francs fixée pour le 3^e enfant, ou de 600 francs fixée pour le 9^e enfant que les familles répondront aux appels en faveur de la natalité; d'autant plus que ces primes ne sont versées qu'une seule fois, et ne constituent pas, comme d'aucuns l'ont cru, une subvention annuelle servie pour chaque enfant, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 16 ans.

La prime allouée, même la plus forte, ne paie pas les frais de sage-femme ou de médecin.

C'est pourquoi le professeur Pinard, apôtre de la natalité, devrait, le plus tôt possible, présenter au Parlement, un projet qui accorderait de réels avantages pécuniaires aux familles nombreuses.

Les communes pourraient être invitées à inscrire à leur budget un crédit annuel pour l'œuvre de la natalité. Les Assemblées départementales ne devraient pas hésiter à voter également des subventions assez importantes.

Dans sa modeste sphère, le Conseil général du Lot a donné l'exemple en créant un service départemental pour encourager la natalité et, surtout, en votant un crédit en faveur des familles nombreuses.

Jusqu'à ce jour, on s'est contenté de donner des médailles d'honneur aux mères de famille nombreuse; c'est beaucoup de plaisir qu'on leur fait, nous n'en doutons pas.

Mais pères et mères de famille nombreuse préféreraient, certainement, non pas seulement une prime unique, mais une subvention annuelle qui leur permettrait de chauffer, de vêtir, de mieux soigner les 5 ou 6 enfants qu'ils ont à leur charge.

L'Etat accorde bien de ces subventions aux fonctionnaires, pères de plusieurs enfants; pourquoi n'étendrait-on pas ce régime à toutes les familles nombreuses, puisqu'aussi bien, on sait que la dépopulation est un mal social qui sévit avec intensité sur notre pays.

Pour arriver à un résultat, il faut y mettre le prix. Est-ce que certains budgets savamment compressés ne pourraient pas donner les crédits nécessaires qui suffiraient à encourager la natalité?

Quoi qu'il en soit, le vote du Conseil général du Lot ne peut qu'être approuvé: c'est un excellent exemple que notre assemblée départementale a donné.

LOUIS BONNET.

Armée

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve pour prendre rang au 15 mai 1924, les élèves et officiers de réserve du 9^e d'infanterie, MM. Barthe, du 82^e d'infanterie, Dabiane, du 67, Larche, du 7^e tirailleurs, Taulé, du 144^e et Velhan, du 91^e.

Gendarmerie

M. Roche, ex-maréchal des logis, proposé par la Compagnie du Lot est nommé dans la Garde Républicaine.

Palmes académiques

L'Officiel publie une très longue liste de nouveaux promus d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie.

Il n'y a qu'une seule décoration pour le Lot: elle est décernée à M. Pébeyer, directeur de société musicale à Gourdon.

Service vicinal

Par arrêté préfectoral du 30 mai, M. Marcel Laborie est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n. 15, en résidence à Fourmagnac, poste créé.

M. Félix Delcros est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n. 8, en résidence à Cahors, poste créé.

M. Jean Desplats est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n. 33, en résidence à Cahors, poste créé.

M. Albert Delbos, est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n. 48 b, en résidence à Fons, poste créé.

M. Lucien Destruel est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n. 2 f, en résidence à Lenillac-Saint-Blaise, poste créé.

M. Louis Ifernet est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n. 16, en résidence à Linac, poste créé.

M. Elie Bonafous est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n. 4, en résidence à Mauroux, en remplacement de M. Costes, décédé.

Monument Bourseul

La souscription Bourseul, interrompue par la période électorale, reprend et restera ouverte jusqu'en août. Il manque encore une douzaine de mille francs. M. de Monzie vient d'être avisé que le Conseil général du Gers avait voté 200 francs sur intervention de M. Fournan sénateur, celui de la Haute-Vienne 200 francs sur intervention de M. Trouvot sénateur, celui du Tarn-et-Garonne 100 francs à la demande de M. Potvin sénateur, la Dordogne 200 fr. sur rapport de M. Sirey-Jol. L'exemple est donné par des Sénateurs et des Conseils généraux, il est permis d'espérer qu'il sera suivi.

Horaire des trains

Service d'été

Nous publions, en 4^e page, l'horaire des trains, service d'été, applicable depuis le 1^{er} juin.

Quand le prix du tabac ordinaire sera-t-il augmenté ?

Pourquoi en parler ?

Notre confrère le « Matin » écrit:

« A la suite du vote des nouveaux impôts, le prix de vente des tabacs de luxe a été augmenté. Celui du tabac ordinaire a bénéficié d'un « surris ». Les mauvaises langues n'ont pas manqué d'ajouter: jusqu'après les élections... Celles-ci sont maintenant passées. Quand allons-nous payer le démocratique tabac gris 1 fr. 50 au lieu de 1 fr. 10 ?

« Nous avons posé cette indiscrète question au ministère des finances. Il nous fut répondu que M. François-Marsal laisserait à son successeur le soin d'élever le prix du tabac ordinaire... ou de ne rien faire du tout. Car la loi dit que le prix du tabac « pourra être augmenté jusqu'à concurrence de » et non pas qu'il « devra » l'être. »

Notre grand confrère parisien n'a-t-il pas eu tort de rappeler ce projet d'augmentation ?

Pourquoi ? Parce que le Gouvernement d'hier n'avait pris aucune décision, au sujet de cette augmentation et parce que, peut-être, le Gouvernement de demain n'aurait pas songé à l'appliquer ?

Voilà 2 mois que nous étions, chaque jour, menacés de voir le scaphandre atteindre le prix de 1 fr. 50 le paquet de 40 grammes et on n'avait rien fait. La question semblait donc enterrée !... Et nous étions rassurés !

Et voilà qu'on en reparle. Ce n'était pas la peine !

L. B.

C'est kif-kif

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 31 mai, 1924.

Monsieur le Directeur,

Dans le compte rendu de la dernière session du Conseil général qui vient de paraître dans votre estimable Journal, je remarque que vous avez mentionné l'adoption d'un vœu présenté par M. Constant et par moi-même tendant à ce qu'une réduction soit accordée aux mutilés sur le réseau d'autobus du département.

Ainsi présentée cette note renferme une inexactitude que je vous prie de vouloir bien rectifier dans un de vos plus prochains numéros car elle a son importance.

Ce n'est pas un simple vœu, en effet, que le Conseil général a adopté en la circonstance mais bien une décision qu'il a votée. La motion que M. Constant et moi avons présentée et qui a recueilli l'assentiment de l'Assemblée Départementale spécifie notamment dans un de ses paragraphes que la Commission Départementale est chargée de fixer les taux de réduction réservés aux mutilés et de les faire appliquer sans délai.

Avec mes remerciements d'avance, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

J.-A. MIQUEL,
Conseiller général

Il ne nous en coûte pas de donner satisfaction à la demande de M. Miquel. Ce n'est pas seulement un vœu qui a été voté, c'est une décision qui a été prise.

Seulement, cette décision doit être soumise à la Commission départementale qui fixera les taux de réduction réservés aux mutilés sur les réseaux d'autobus du Lot.

La Commission départementale ne manquera pas de se prononcer sur la « décision » du Conseil général; mais elle l'aurait fait également sur un vœu si le Conseil général lui avait donné mandat de le faire.

Décision, en l'espèce, c'est kif-kif, puisqu'aussi bien les réseaux d'autobus sont subventionnés par le département et que toutes les questions relatives aux autobus du Lot sont examinées par le Conseil général, par la Commission départementale.

Acte est donné à la demande formulée par M. Miquel.

L. B.

Mairie de Cahors

Une séance de vaccination gratuite sera donnée jeudi 5 juin, à la Mairie de Cahors, à 4 heures du soir, par Messieurs les Docteurs Gélis et Bessé.

Bourses

Les examens pour les bourses d'enseignement supérieur (aspirantes et aspirants) auront lieu le 5 juin à l'Ecole Primaire Supérieure de garçons.

L'appel des candidats se fera à 7 heures 3/4 (heure légale).

Obsèques

Dimanche, à 4 heures, ont été célébrées les obsèques de M. Julien Gibrat, décédé à l'âge de 22 ans, et lundi matin, à 9 heures, celles de Mme veuve Laymarie, décédée à l'âge de 72 ans.

Une nombreuse assistance a suivi les convois funèbres au cimetière et a témoigné aux familles de vives sympathies.

Nous adressons aux familles en deuil nos sincères condoléances.

Fête de Bienfaisance

La fête de bienfaisance organisée par le syndicat des Forains de Cahors et de la région s'est ouverte, comme nous l'avons annoncé samedi, par un concours de tir.

On avait annoncé pour le soir, une retraite aux flambeaux: à 9 heures, l'Avenir Cadurcien et la Diane ont descendu le Boulevard en jouant un pas redoublé: mais de flambeaux, point; l'horloge de l'Hôtel de ville n'était même pas éclairée à ce moment-là.

Fanfare et Diane se rendirent sur les Allées Fénelon où l'Avenir donna un concert auquel assistait une foule assez nombreuse qui écouta une conférence de M. Auboin, secrétaire général de la Fédération des marchands forains de France et suivit avec intérêt les tours de prestidigitation de M. Drussy, des concerts parisiens.

Le bal traditionnel eut lieu à 11 heures 1/2; de nombreux couples y prirent part.

Dimanche matin, la fête continua par le concours de tir, installé sur les Allées Fénelon, et à 11 heures, un concert fut donné devant le siège social du Syndicat des forains, au Café de Bordeaux, par l'Avenir Cadurcien.

La journée, sur les Allées, la fête d'athlétisme et de gymnastique organisée par l'Avion Cadurcien, attira de nombreux amateurs qui applaudirent vivement les jeunes athlètes dont les mouvements d'ensemble et les exercices aux agrès furent très appréciés. De vifs applaudissements saluèrent les gymnastes et leur dévoué professeur M. Verdier.

Un cross-country avait été organisé sur un parcours de 5 kilomètres: 5 coureurs y prirent part: leur arrivée sur les Allées fut applaudie.

Pendant toute la fête de gymnastique l'Avenir fit entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

A 21 heures la fête de gymnastique continua par des mouvements d'ensemble. M. Drussy se fit applaudir dans ses créations de prestidigitation.

Mais la pluie tomba vers 10 heures et gâta la fête: toutefois, le bal eut lieu.

Dès lundi matin, les personnes des environs qui étaient venues pour la foire de la St-Clair, se rendirent sur les Allées Fénelon où étaient installées certaines attractions foraines.

Et dans la journée, vers 17 heures, un bal eut lieu: en outre la fête de bienfaisance fut clôturée par un grand bal de nuit.

Nous devons spécialement noter les belles illuminations des Allées Fénelon: les ampoules électriques multicolores étaient du plus bel effet.

La fête ne fut pas des plus brillantes en raison surtout du temps qui n'a pas été très favorable: mais il est certain qu'une autre fois, on fera mieux.

Néanmoins, la recette n'a pas été mauvaise et l'œuvre de la maison maternelle du Payrat y gagnera quelques subsides.

C'est pourquoi les organisateurs de la fête doivent être félicités et remerciés.

Fête des Acacias

La jeunesse de la fête prévient le public que la fête des Acacias aura lieu comme les années précédentes les 21, 22 et 23 juin 1924.

Le programme promet d'être des mieux composés et sera donné ultérieurement.

Le Comité

Fête votive

La jeunesse de St-Cirice, organise pour le 15 juin la fête votive du coquet village.

Comme par le passé, le programme sera très attrayant.

Chambre de Commerce

Dans sa séance du 27 mai dernier, la Chambre de Commerce du Lot a demandé:

La création d'un circuit téléphonique direct Cahors-Bordeaux; la possibilité pour le Lot de communiquer téléphoniquement avec Marseille et La Rochelle; la création d'une deuxième distribution postale à St-Céré, après l'arrivée du courrier de Paris, vers 17 heures.

La Chambre a procédé au vote pour le renouvellement des 22 membres du conseil supérieur du Travail à élire par les Chambres de Commerce et Chambres Consultatives des arts et manufactures.

Elle a renouvelé pour 1924 sa subvention de 500 francs au Comité des courses de Gramat et celle de 50 francs à l'Association Nationale d'Expansion Economique; elle a chargé des délégués de la représenter le 16 juin à Périgueux, à la réunion des Tarifs de l'Office des Transports du Centre-Ouest, et le 15 juin à la réunion du Comité de la Région Economique de Bordeaux à l'occasion de la foire de Bordeaux.

Une importante manifestation économique se tiendra à Brive du 24 au 31 août prochain sous la forme d'une foire-exposition.

Cette foire-exposition est organisée par la Chambre de Commerce et la ville de Brive, avec le concours de la Société de Géographie Commerciale, de l'Union Fédérative des Associations Agricoles Corréziennes, du Conseil général de la Corrèze et de la Chambre de Commerce de Tulle; elle est placée sous le patronage de toutes les personnalités politiques, commerciales, agricoles et administratives de la région.

Un programme de Fêtes et attractions est en voie d'élaboration afin d'attirer un public nombreux. Le jour de l'ouverture coïncidera avec la fête annuelle de Brive et une foire locale se tiendra pendant la durée de l'Exposition.

A la même époque aura lieu à Brive un grand Congrès Touristique National.

La Journée hôtelière à l'Exposition de Limoges

Samedi, 31 mai, a eu lieu à Limoges, le Congrès des hôteliers en vue de l'organisation du Crédit national. Le Syndicat des hôteliers du Lot était représenté.

M. Delamarche, inspecteur général du Crédit hôtelier au ministère du commerce, a fait un exposé de cette institution.

Aujourd'hui il s'agit, en application de la loi du 30 juin 1923, de constituer un Comité régional destiné à préparer et à seconder l'œuvre du Crédit national hôtelier.

Les Comités régionaux ne sont ni des organisations bancaires, ni des organes proprement techniques. La technicité sera assurée par l'administration, la direction et les divers services du Crédit national hôtelier, lequel aura, au point de vue bancaire, comme correspondants, dans les diverses régions ou localités, les banques populaires. Le rôle des Comités régionaux est très important; mais c'est un rôle consultatif, d'information, de prospection et d'étude. A chacun sa tâche et la division du travail entre les rouages est la meilleure garantie du bon fonctionnement du mécanisme tout entier. La tâche du Comité régional est de représenter les intérêts généraux du tourisme — dans le sens le plus large du terme, c'est-à-dire en y comprenant tout ce qui s'y rattache, tout ce qui en vit ou en profite, tout ce qui peut l'aider et le développer — dans une région déterminée; elle est de renseigner le Comité consultatif central sur les possibilités de la région et ses besoins, de rechercher et de lui signaler les portions du territoire où l'outillage hôtelier est incomplet ou défectueux, de préparer des plans fragmentaires d'amélioration ou d'extension de cet outillage, qui seront ensuite ajustés en un plan d'ensemble par le Comité consultatif central, enfin de désigner un représentant au sein de ce Comité central.

Parmi les membres élus du Comité nous relevons les noms de MM. André et Moffratille, du Lot.

Chute de bicyclette

M. Arsène Delcros, l'entrepreneur de peinture bien connu de notre ville, a fait une chute assez grave de bicyclette. M. Delcros a reçu des contusions à la tête et à l'épaule.

Des soins lui ont été donnés par MM. les docteurs Séguéla et Rougier. Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement du sympathique blessé.

Accident du travail

Le jeune Alfred Couderc, de Saint-Géry, âgé de dix-neuf ans, ouvrier menuisier, travaillant en ce moment chez M. Fourès, 52, cours Victor-Hugo, à Cahors, exécutant, avec une scie, une rainure à une lame de parquet, lorsque la scie a ressauté et lui a scié l'ongle du pouce et de l'index gauche.

Cet accident, sauf complication qu'on ne peut prévoir, déterminera une incapacité temporaire de travail d'une quinzaine de jours environ.

Station radiotéléphonique de l'Ecole Supérieure des Postes et Télégraphes

longueur d'onde 450 mètres

Mercredi 4 juin, à 20 h. 15 deuxième série de causeries sur l'Histoire de l'Art organisées par M. Robert Rey, Secrétaire de l'Ecole du Louvre.

M. Morin-Jean, élève diplômé de l'Ecole du Louvre, parlera sur l'Honorable Existence d'un grand Peintre: Nicolas Poussin.

A 21 h., audition des principales scènes: Le Gendre de M. Poirier, comédie en 4 actes en prose d'Emile Augier et Jules Sandeau.

Jeudi 5 juin, à 20 h. 45, troisième causerie sur la France pittoresque: La nature, l'art et les vieilles légendes dans le Bas-Limousin et le Haut-Quercy (Corrèze et Nord du Lot) par M. Jean Fourgous, membre de la Société Scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Au cours de la causerie, lectures par M. Alec Barthus, de l'Odéon, airs de vieille et chansons du Bas-Limousin par M. Léon Branchet; vieux airs du Haut-Quercy recueillis et harmonisés par M. J. Canteloube, chantés par Mme Elisabeth Nauroy, soliste des Concerts-Colonne et Pasdeloup, MM. Georges Martin, professeur de chant, au piano, M. J. Canteloube.

Vendredi 6 juin, à 20 h. 30 causerie: En attendant la suppression du taudis, améliorons-le! par M. le D^r Foyeau de Courmelles.

Concert organisé par la Renaissance française.

Les dépenses du baccalauréat

Un décret relatif aux dépenses du baccalauréat de l'enseignement secondaire en vue de la licence dans les facultés de droit, des sciences et des lettres a paru au Journal Officiel du 31 mai.

UN JUGEMENT INTÉRESSANT

Le tribunal des pensions de l'Aveyron avait réduit à 30 p. 100 d'après l'avis d'une commission de réforme, le taux d'invalidité de 100 p. 100, accordé par une première commission à un mutilé de guerre atteint de tuberculose.

La décision du tribunal départemental était basée sur ce fait que le bacille de Koch avait disparu de l'expectoration du malade, et le ministre des pensions, suivant l'avis des médecins, avait notifié à l'intéressé que sa pension définitive ne serait désormais basée que sur le taux de 30 p. 100.

Le mutilé, ayant saisi le tribunal des pensions de l'Aveyron pour faire annuler cette décision, le tribunal accueillit favorablement sa demande et a jugé qu'en cas de tuberculose c'est le taux de la première commission de réforme qui doit servir à établir la pension définitive.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Bergougnoux, la jeune femme de l'honorable architecte de notre ville, décédée après une cruelle maladie à l'âge de 27 ans.

Nous adressons à M. Bergougnoux, à Mme et M. Toulouse, à nouveau si douloureusement éprouvés dans leurs plus chères affections, ainsi qu'à la famille, nos sentiments de bien vives condoléances.

Amusement stupide

La police a ouvert une enquête au sujet d'un acte de vandalisme. Les vitraux des fenêtres (côté nord) de l'église St-Barthélémy ont été brisés à coups de pierres.

On suppose que ce sont des enfants qui avec une fronde ont cru s'amuser en cassant ces vitraux qui avaient une réelle valeur.

Les pierres ont été lancées de la place des Mobiles.

Or, ces jours derniers, nous avons signalé que des enfants qui se trouvaient sur cette place lançaient des pierres sur les promeneurs qui passaient route de Larroque-des-Arcs.

Il est possible que ce soient ces mêmes polissons qui aient brisé les vitraux de l'église St-Barthélémy.

L'enquête ouverte ne peut pas manquer de donner des résultats, car l'un des enfants qui jetaient des pierres sur les passants est connu.

Les contribuables ont droit aux égards des fonctionnaires

Un fonctionnaire des finances d'une commune de Valenciennes avait abrubié un contribuable d'une façon un peu vive. Celui-ci releva l'incorrection du fonctionnaire et déposa une plainte.

L'affaire est venue devant le tribunal de première instance, qui a condamné ledit fonctionnaire à 100 fr. d'amende et 2.000 francs de dommages-intérêts envers le contribuable.

CHRONIQUE SPORTIVE

Course cycliste

La course des 100 kilomètres organisée par l'U. V. F. a obtenu un grand succès.

14 coureurs ont pris le départ et ont effectué le trajet Cahors-Cajarc et retour.

Fontanel a mené continuellement le train et a nettement surclassé ses adversaires auxquels il a pris 7 minutes d'avance.

Le public a applaudi les coureurs qui ont fait un tour d'honneur sur les allées Fénelon.

Le Comité des fêtes a offert une gerbe de fleurs à Fontanel.

Voici le résultat de cette course: 1^{er} Fontanel, à 17 h. 20; 2^e Bouysouy, à 17 h. 17; 3^e Verdier; 4^e Haïncoy; 5^e Cozart; 6^e Manet; 7^e Cornède; 8^e Amiel; 9^e Brunet; 10^e Courtiol.

A la Quercynoise

C'est avec un vif plaisir que nous enregistrons les succès sportifs de notre compatriote Puech, élève au Lycée Gambetta et équipier de la « Quercynoise ».

Après avoir remporté de haute lutte le championnat scolaire des Pyrénées du saut en longueur avec 6 m. 15, le sympathique comingman vient de se classer second dans la finale au championnat de France disputée le 29 mai à Paris au stade de la Porte Dorée.

Ses coéquipiers et ses amis de la « Quercynoise » se joignent à tous les sportifs cadurciens pour lui adresser leurs bien sincères félicitations.

AVIS AUX MESSIEURS

Grande Baisse de Prix pour les LAMES & RASOIRS GILLETTE et autres articles

Demandez-nous notre Rasoir Remède: « GILLETTE » 3 lames à 11 fr. 50 avec Bon de Remise à neuf Gratuit pour 12 lames

M^{on} POPOVITCH, Coiffeur pour Dames 4, RUE MARÉCHAL-FOCHI, CAHORS

Arrondissement de Cahors

Belmontet

Fête locale. — Le comité des fêtes prévient le public que la frairie coïncidant avec des fêtes locales voisines se tiendra dimanche 8 juin.

Le public ne perdra rien à cette intervention de date, car diverses attractions inédites feront la joie des visiteurs.

Albas

Accident d'auto. — Samedi soir, à son retour de la gare de Parnac, à 4 h. 25 le courrier qui fait le service bas de la côte rapide du lieu dit « Lamion de la distillerie de M. Dulac, de Cahors, qui obstruait la route.

En descendant la pente rapide, le chauffeur de l'auto n'étant plus maître de la direction alla se jeter sur un vieux mur attendant à la route et la machine se retourna complètement aussitôt par les travailleurs voisins et les voyageurs, le chauffeur put remettre son auto dans la première direction, mais en voulant opérer le virage il alla se jeter dans le fossé, en contre-bas de la route. Heureusement pour lui, il n'eut pas de mal. Dégâts insignifiants et légère perte de marchandises simplement.

Conduché-Gare

Echos de la fête. — Dimanche la fête du Printemps a été célébrée avec éclat à Conduché-Gare commune de Bouziès-Haut.

Beaucoup de monde, beaucoup d'entrain, et les bals de jour et de nuit placés sous la direction d'un orchestre de choix, ont été fort réussis.

St-Matré

Fête locale. — Dimanche prochain, la coquette cité de Saint-Matré célébrera, comme tous les ans, sa fête locale. Parmi les multiples distractions et jeux, on cite une grande course de bicyclettes, des jeux, lancement d'un ballon, feu d'artifice.

Un orchestre choisis fera entendre et la fête se terminera par un grand bal de nuit.

Floressas

Autobus. — La ligne d'autobus de Monsempron-Libos à Montaudou, par Puy-Evêque, est maintenue sans modification d'horaire, ni d'itinéraire; elle passe toujours par la gare de Puy-Evêque.

Berganty-Lapeyre

Soirée récréative. — Nous annonçons avec un très vif plaisir, à l'aimable public de Berganty-Lapeyre qu'une soirée récréative sera donnée le dimanche 8 juin, jour de la Pentecôte, à 8 heures du soir (heure ancienne), dans la salle de l'école, par les élèves secondés par plusieurs de leurs camarades anciens élèves, au profit d'une œuvre intéressante.

Une indiscrétion nous permet d'annoncer que le programme de cette soirée a été des mieux composés et nous promet d'agréables surprises.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Chambre des notaires. — Voici la composition de la chambre des notaires de l'arrondissement de Figeac pour l'année judiciaire 1924-1925:

Président, MM. Lavernhe, notaire à Saint-Cirgues; syndic, Polge, notaire à Lacapelle-Marival; secrétaire, Longueuch notaire à Figeac; trésorier, Vinel notaire à Larnagol; rapporteur, Darnis notaire à Saint-Céré.

Membres: MM. Vaissière, notaire à Livron; Maldemon, notaire à Bretenoux.

Deuxième foire du 31

en gros à Figeac, s'est fracturé le poignet droit; incapacité un mois. Marcel Cros, maçon de l'entreprise Pradié, a reçu au genou gauche une forte contusion provoquée par la chute d'un madrier. Incapacité de travail de 20 jours.

Un camion à la dérive. — Dans la descente rapide de la côte de Fontaubert, les freins n'agissant plus, le camion lourdement chargé de cinq tonnes de bois que les usines Lagane, Delpeuch et Cie faisaient transporter à Figeac est venu verser dans le talus en contre bas de la route. Pendant sa course folle où il prenait une vitesse vertigineuse, le personnel une vitesse vertigineuse, le personnel a pu sauter; seul le conducteur ne pouvant abandonner le véhicule, est resté à son poste. Il n'a eu fort heureusement aucune blessure grave.

L'agrandissement de la place Vital. — Le jury chargé de régler les indemnités en raison de la dépossession de certains propriétaires vont subir du fait de l'extension de la place Louis Vital, se réunira le mardi 24 juin prochain sous la présidence de M. Sauvêtre, juge au tribunal de Figeac. Il est donc à prévoir que les travaux de démolition vont se poursuivre à partir de cette date.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du samedi présidée par M. Mairie, président et M. Tiffon, procureur de la République le tribunal n'a jugé qu'une seule affaire qui a tenu toute l'audience car il y a eu beaucoup de témoins qui ont été appelés à la barre. C'est celle de Louis Cassan, âgé de 45 ans, propriétaire à Saint-Vincent, canton de St-Céré (Lot) qui a été poursuivi pour avoir donné des coups et blessures à sa belle-mère, son beau-père, âgé de 70 ans et infirme ainsi que sa femme qui a eu plusieurs côtes fracturées de coups de bâtons et sa belle-mère qui a eu un bras fracturé par les coups que lui a donnés son gendre.

Cassan reconnaissant les faits qui lui sont reprochés, par les témoins. Mais s'il a frappé ainsi c'est que sa femme et ses beaux-parents lui menaient la vie dure elle privait même de nourriture et ne le considéraient que comme un domestique, etc.

M. le procureur de la République dans son réquisitoire a demandé que le tribunal lui infligeât le châtiement que méritait le coupable.

M. Faugère son avocat, a fait ressortir les doléances de l'accusé et a montré que si Cassan avait tapé ainsi, c'est qu'il y avait été contraint par les mauvais traitements dont il était l'objet.

Le tribunal dans son verdict reconnaît coupable Cassan et le condamne à six mois d'emprisonnement et le fait bénéficier de la loi de sursis.

Puybrun. — Foire du 28 mai. — Foirails bien approvisionnés. Bœufs de boucherie, 200 à 230 fr. les 50 kilos; bœufs de harnais, 4.000 à 4.500 fr.; bouvillons, 1.500 à 2.500 fr. la paire; vaches laitières, 1.500 à 1.900 fr. la pièce; veaux, 2,75 à 3 fr.; moutons, 2,30 à 3 fr. 50 le demi-kilo; brebis, 140 à 180 fr.; chèvres, 100 à 200 fr., le tout la pièce; chevreaux, 2 fr.; poules et coqs, 3 fr. 30; lapins, 2 fr. 25, le tout le demi-kilo; petites oies, de 12 à 15 fr.; canetons, 5 fr.; poussins, 1 fr. 50 la pièce; œufs, 3 fr. la douzaine.

La hausse se maintient. Transactions lentes.

Cajarc. — Elections municipales complémentaires. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 28 mai, les élections de trois conseillers municipaux, à Cajarc, auront lieu le dimanche 15 juin.

Le scrutin sera ouvert de huit heures à seize heures.

Fons. — On nous annonce pour le 5 juin le mariage de la gracieuse Marcelline Issaly, fille de M. Romain Issaly, conseiller municipal, avec M. Louis Lacabane, maire et conseiller d'arrondissement.

Nous offrons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Folleuille du « Journal du Lot » 13

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais

PAR

E. DE SAINT-SEGOND

IX

CHEZ LADY INGLEBY

Ces jeunes gens suivent dans toutes les règles la carte du Tendre. Je m'efforce de m'approprier l'attention de Dal. Aussi ai-je promis des merveilles à Billy, jusqu'à la moitié de mon Royaume, s'il veut se consacrer à Mrs. Parker Bangs, écouter ses sentences, répondre à ses questions, et d'une façon générale la tenir à l'écart de sa demande à Miss Lister ce soir. Je n'ai pas décidé pourquoi il ne s'est pas décidé hier soir. Il y avait une jeune fille si adorable, et ils ont été en barquette sur le lac. Dal pouvait-il souhaiter mieux ? Un lac, la lune et une jeune créature ravissante ! Billy était chargé de Mrs. Parker Bangs, et a failli la noyer tant elle riait de sa plaisanterie; elle m'a demandé après si Billy est venu. Que signifiait cette question, à votre avis ?

Je n'en ai pas la plus lointaine idée, dit Jane, mais je suis ravie d'ap-

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Foire du 30 mai. — Foire assez importante, malgré une belle journée et les travaux pressants de la campagne.

Cours moyens : Poules, 3 fr. 50; poules de grains, 4 fr. 50 à 5 fr., le tout, le demi-kilo; pigeons, 7 fr. la paire; œufs, 3 fr. la douzaine; oisons, 15 à 20 fr. pièce, tout jeunes; canetons, 5 fr. la paire; poussins, 2 fr. la paire; chevreaux, 2 fr. 25 le demi-kilo.

Bœufs de travail, 4.300 à 6.000 fr. la paire; bœufs gras, 220 fr. les 50 kilos; pores de charcuterie, 200 à 250 fr. les 50 kilos; porcelets, 130 à 150 fr.; moutons gras, 230 à 250 fr. les 50 kilos; agneaux de boucherie, 120 à 150 fr. l'un.

Beaucoup de légumes et de plants de betteraves.

Orages. — Plusieurs orages suivis de pluies peu abondantes ont eu lieu vendredi et samedi dernier.

Avion. — Samedi matin, vers 8 heures moins le quart, un avion a survolé notre ville à faible altitude.

Nos fêtes de la St-Jean. — Nos fêtes de la St-Jean s'annoncent comme devant être très belles.

La composition de la commission chargée de l'organisation est la suivante : Présidents d'honneur : MM. Peretti della Rocca, sous-préfet; Davidou, maire de Gourdon; Fontanille, sénateur.

Président : M. Taillade. Vice-présidents : MM. Delcombel et Lacambre.

Secrétaire : M. Rigal René. Secrétaire-adjoint : M. Pierre Salvat.

Treasorier : M. Glénadel. Membres : Laurié, Favory Alphonse, Dupas, Verdé, Ganiayre, Lacam, Jean Salvat, Crubillé, André Espitalié, Fillion, Lantuéjoul.

La Commission va se mettre à l'œuvre pour la préparation d'un programme digne de notre ville.

Distinction méritée. — Notre vieil ami M. Alfred Pébeyre, apprenait à la première heure, dimanche matin, par un télégramme spécial du « Journal du Lot » qu'il venait d'être promu officier d'Académie en raison de ses longs et bons services dans la société musicale de notre ville.

C'est une décoration bien justifiée et bien méritée et qui n'a que le tort d'être un peu tardive.

Nous adressons au nouveau promu nos plus cordiales félicitations.

Concert de la « Jeunesse lyrique ». — Samedi dernier eut lieu le deuxième concert annuel de la « Jeunesse lyrique », à 21 heures.

L'espace nous manque pour rendre compte en détail de cette belle et brillante soirée de gala nous nous contenterons de dire que décorations et éclairage de la salle, artistes, accompagnement, comique, amateurs furent parfaits et que les organisateurs et le confectonneur du programme méritent les éloges et les félicitations de tous car tout fut excellent, supérieur, incomparable.

Commencement d'incendie. — Samedi soir, vers 21 heures, le feu prit au premier étage des magasins les Galeries de France.

L'événement fut donné par M. Laguille, concierge à la sous-préfecture, qui étant voisin, avait entendu des crépitements.

Le clairon et le tocsin ne tardèrent pas à jeter l'alarme.

Bientôt les habitants et les pompiers arrivèrent et attaquèrent résolument le foyer.

Le concert donné par la « Jeunesse lyrique », fut troublé par cet événement inattendu.

Tous les spectateurs et la plupart des spectatrices descendirent se rendre compte sur les lieux de l'incendie.

Grâce à de prompts secours, au dévouement de la population et surtout des pompiers, le rez-de-chaussée et les sous-sols furent préservés. Le

1^{er} étage seul fut détruit. Les marchandises, la comptabilité, etc., devinrent rapidement la proie des flammes.

On estime les pertes à plus de 150.000 francs.

On ignore les causes du sinistre. Deux assurances (le Phénix et les assurances générales) couvrent les pertes.

Labastide-Murat. — Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 29 mai, à 15 heures, en session ordinaire, sous la présidence de M. de Camy, maire.

Budget. — La gestion de M. le Maire pour l'exercice 1923 est approuvée par l'assemblée.

Les recettes de l'exercice 1923 s'élevèrent à 72.016 fr. 93. Les dépenses du même exercice s'élevèrent à 47.057 fr. 16; les recettes de toute nature à 72.016 fr. 93 et les dépenses de toute nature à 47.057 fr. 16. D'où un excédent de recettes de 24.959 fr. 77, laquelle somme est portée en recettes à l'exercice supplémentaire de 1924.

Les recettes proposées pour l'exercice 1925 ne s'élevèrent qu'à la somme de 26.585 fr. 61.

Les dépenses proposées pour ce même exercice s'élevèrent à la somme de 32.123 fr. 70 (d'où un déficit de 5.538 fr. 09).

Salviac. — Orage. — Le temps orageux faisait prévoir la pluie tant attendue de nos paysans. A la suite de plusieurs jours d'une température sénégalienne un orage a enfin éclaté dans la région et la pluie bienfaisante est tombée abondamment dans la soirée de samedi 31 mai.

Nos paysans pourront utilement s'occuper des plantations de tabac interrompues par la sécheresse; le maïs, les pommes de terre, pourront être sarclés. Certaines prairies coupées ont souffert mais le séchage des foins coupés pourra avoir lieu un jour prochain.

A propos du Comice agricole. — Nous avons parlé à plusieurs reprises de la création d'un Comice agricole à Salviac; la question est toujours d'actualité et nous voudrions savoir si le Syndicat agricole de la commune et le Conseil municipal ne pourraient pas arriver à mettre sur pied le dit Comice à l'instar de ceux des cantons voisins.

Cette question est d'une importance capitale et nous sommes persuadés qu'un jour prochain il faudra arriver à la réalisation de ce projet dont on parle toujours!

Souillac. — Flançailles. — On annonce les fiançailles de Mlle Jeanne Manhes, fille de M. S. Manhes, huissier à Souillac, avec M. André Espitalier, négociant à Gourdon.

Néologie. — Jeudi soir, à quatre heures, eurent lieu, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie, les obsèques de M. Paul Lambert, pharmacien, décédé à l'âge de 72 ans, par suite d'une embolie.

Nous prions la famille du défunt d'agréer nos condoléances attristées.

Vayrac. — Néologie. — Malgré les soins les plus éclairés, M. Granouillac, receveur ruraliste à Gramat, qui fut victime de l'explosion d'un baril de poudre qui se produisit dans la cave de la recette, est mort des suites des blessures qu'il avait reçues.

Les obsèques ont été célébrées à Vayrac au milieu d'une foule considérable: le cortège se forma avenue de Saint-Denis, à l'arrivée du corps (venant de Gramat), précédé par le conseil municipal de Gramat et celui de Vayrac, par les enfants des écoles laïques et la Société de secours mutuels.

De nombreuses couronnes et gerbes de fleurs recouvraient le cercueil. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Mazet, maire et conseiller d'arrondissement de Gramat; Laquière, maire et conseiller d'arrondissement de Vayrac; le docteur Sireyjol, de Vayrac, et Salamagne, ancien maire de Vayrac.

Toute la population vayracoise, de nombreux amis de Gramat et des communes environnantes ont tenu à

témoigner à la famille toute l'estime et la sympathie dont jouissait Léon Granouillac.

Devant la tombe, M. Laquière, maire de Vayrac, a prononcé un émouvant discours dans lequel il a salué la mémoire de M. Granouillac qui fut maire de Vayrac et conseiller d'arrondissement du canton.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

LE DORYPHORE

(ravageur de la pomme de terre).

Le Comité départemental de défense contre les progrès du doryphore rappelle aux agriculteurs l'avis paru en avril dernier et les invite instamment à adresser à la Direction des Services Agricoles « Maison de l'Agriculture, Cahors » des spécimens d'insectes trouvés sur leurs cultures.

En outre, tout propriétaire ou exploitant qui découvre un foyer de doryphore doit le déclarer immédiatement à la Mairie, qui avisera aussitôt la Préfecture. En attendant des instructions, l'exploitant doit ramasser et détruire sur place les insectes de tout âge.

Le doryphore est un insecte d'origine américaine, récemment signalé en Gironde. Il menace de s'implanter en France comme le fit naguère le phyloxera.

Les larves (rouges avec des points noirs sur les flancs) et les adultes (jaunes avec 10 raies noires sur le dos) dévorent les feuilles et les tiges de la pomme de terre. Ils peuvent attaquer aussi de la même façon la tomate, l'aubergine, le tabac et diverses autres plantes de la même famille.

Les œufs sont groupés par touffes au revers des feuilles. Il se produit plusieurs générations successives au cours du printemps et de l'été.

Dernière heure

LA SITUATION POLITIQUE

Les socialistes et le pouvoir

Après toute une journée de discussion, le Congrès du parti socialiste (S. F. I. O.) s'est prononcé, lundi dans la soirée, contre la participation ministérielle.

A l'unanimité, il a adopté la résolution suivante :

« Le congrès décide d'écarter dans les circonstances actuelles la participation au gouvernement.

« Les statuts du parti assurent suffisamment les moyens de poser à nouveau la même question devant ses assemblées, si des circonstances exceptionnelles se présentent qui rendissent cette consultation nécessaire.

« En cas d'urgence, la commission administrative permanente est autorisée à convoquer soit sur sa propre initiative, soit sur la demande du groupe parlementaire, un conseil national auquel les pouvoirs du congrès sont délégués. »

Le Parti soutiendra un gouvernement Herriot

Le Congrès a adopté également, au cours de la nuit, la motion suivante invitant expressément le groupe parlementaire du parti à soutenir un gouvernement radical :

« Le parti donne mandat exprès en ce sens au groupe parlementaire. Il le charge d'assurer plus strictement que jamais l'unité du vote, particulièrement nécessaire dans des circonstances politiques difficiles.

« Il le charge également d'examiner les mesures qui, au Parlement, assureront le succès de la lutte engagée par la majorité républicaine.

« Pour enlever à la réaction une arme particulièrement dangereuse et pour attester la loyauté du soutien qu'il entend fournir, il relève le groupe parlementaire de l'obligation qui lui est faite par le règlement du parti de voter en tout état de cause l'ensemble du budget. »

Le parti donne mandat exprès en ce sens au groupe parlementaire. Il le charge d'assurer plus strictement que jamais l'unité du vote, particulièrement nécessaire dans des circonstances politiques difficiles.

« Il le charge également d'examiner les mesures qui, au Parlement, assureront le succès de la lutte engagée par la majorité républicaine.

« Pour enlever à la réaction une arme particulièrement dangereuse et pour attester la loyauté du soutien qu'il entend fournir, il relève le groupe parlementaire de l'obligation qui lui est faite par le règlement du parti de voter en tout état de cause l'ensemble du budget. »

Le parti donne mandat exprès en ce sens au groupe parlementaire. Il le charge d'assurer plus strictement que jamais l'unité du vote, particulièrement nécessaire dans des circonstances politiques difficiles.

« Il le charge également d'examiner les mesures qui, au Parlement, assureront le succès de la lutte engagée par la majorité républicaine.

« Pour enlever à la réaction une arme particulièrement dangereuse et pour attester la loyauté du soutien qu'il entend fournir, il relève le groupe parlementaire de l'obligation qui lui est faite par le règlement du parti de voter en tout état de cause l'ensemble du budget. »

Le parti donne mandat exprès en ce sens au groupe parlementaire. Il le charge d'assurer plus strictement que jamais l'unité du vote, particulièrement nécessaire dans des circonstances politiques difficiles.

« Il le charge également d'examiner les mesures qui, au Parlement, assureront le succès de la lutte engagée par la majorité républicaine.

« Pour enlever à la réaction une arme particulièrement dangereuse et pour attester la loyauté du soutien qu'il entend fournir, il relève le groupe parlementaire de l'obligation qui lui est faite par le règlement du parti de voter en tout état de cause l'ensemble du budget. »

Le parti donne mandat exprès en ce sens au groupe parlementaire. Il le charge d'assurer plus strictement que jamais l'unité du vote, particulièrement nécessaire dans des circonstances politiques difficiles.

« Il le charge également d'examiner les mesures qui, au Parlement, assureront le succès de la lutte engagée par la majorité républicaine.

« Pour enlever à la réaction une arme particulièrement dangereuse et pour attester la loyauté du soutien qu'il entend fournir, il relève le groupe parlementaire de l'obligation qui lui est faite par le règlement du parti de voter en tout état de cause l'ensemble du budget. »

Le parti donne mandat exprès en ce sens au groupe parlementaire. Il le charge d'assurer plus strictement que jamais l'unité du vote, particulièrement nécessaire dans des circonstances politiques difficiles.

« Il le charge également d'examiner les mesures qui, au Parlement, assureront le succès de la lutte engagée par la majorité républicaine.

« Pour enlever à la réaction une arme particulièrement dangereuse et pour attester la loyauté du soutien qu'il entend fournir, il relève le groupe parlementaire de l'obligation qui lui est faite par le règlement du parti de voter en tout état de cause l'ensemble du budget. »

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

En Allemagne

Les nationalistes allemands, profitant de l'attente contre le chancelier d'Autriche Seipel pour justifier leur participation au Gouvernement, affirment la nécessité d'une coalition de tous les partis bourgeois pour réprimer un soulèvement communiste possible.

Le Berliner Tageblatt apprend que l'entente est presque complètement réalisée entre les populistes et les nationalistes; les populistes, abandonnant Stresemann, seraient favorables à la nomination en qualité de ministre des Affaires Etrangères d'un diplomate n'appartenant à aucun parti.

Ils seraient également partisans de la constitution d'une grande coalition en Prusse et de la prompt organisation de nouvelles élections à la Diète de Prusse.

Grève à Gand

Les ouvriers des installations maritimes de Gand ont proclamé la grève générale pour une question de salaires.

Pelletier Doisy à Fyong Yeng

L'aviateur Pelletier Doisy est arrivé à Fyong-Yang, en Corée.

Coup d'Etat à Bucarest

Une dépêche de Belgrade annonce, sous toutes réserves, qu'un coup d'état aurait éclaté à Bucarest.

Après des combats de rues avec les troupes gouvernementales, les insurgés, conduits par le leader libéral Averesco, auraient chassé le Gouvernement Brătiano.

L'état du chancelier Seipel

L'état du chancelier Seipel passionne tout Vienne. Le cas est très grave. Les manifestations de sympathie affluent. La police de Budapest croit fermement que l'auteur de l'attentat appartient à la même bande d'anarchistes que Sztaron qui tenta, récemment d'assassiner Horthy. Cette bande prêchait l'assassinat des chefs d'Etat. La police de Budapest aurait attiré particulièrement l'attention sur Javorek, mais Vienne ne prête pas d'attention à l'avertissement en raison des incessants complots de ces temps derniers.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Georges BERGOU-GNOUX, Architecte; Mademoiselle Marie-Simone BERGOU-GNOUX; Monsieur TOULOUSE, architecte, Madame TOULOUSE; Messieurs Pierre et Gabriel TOULOUSE, Mesdemoiselles Lucienne et Louise TOULOUSE; Monsieur et Madame Léon TOULOUSE; Madame Veuve Pierre TOULOUSE; Le docteur et Madame BERGOU-GNOUX; Monsieur et Madame ALLARY et leurs enfants; Monsieur Marc BERGOU-GNOUX; Monsieur et Madame TAILHADE et leurs enfants; Madame Veuve VÉRAN et Mademoiselle Odette VÉRAN; Monsieur et Madame DEVALS et leurs enfants; Monsieur et Madame FÉNIÉ et leurs enfants; Les familles ROCHETTE, DEVALS, BESNOIT, SABATIE, BERGOU-GNOUX, TOURNIE, DIARD et PRAT et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Madame Marie-Lucienne-Louise BERGOU-GNOUX née TOULOUSE

décédée à Cahors, le 2 Juin 1924, dans sa 27^e année et vous prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le Jeudi 5 Juin à 9 h. 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 18, rue Victor-Hugo.

Madame Marie-Lucienne-Louise BERGOU-GNOUX née TOULOUSE

décédée à Cahors, le 2 Juin 1924, dans sa 27^e année et vous prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le Jeudi 5 Juin à 9 h. 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 18, rue Victor-Hugo.

Madame Marie-Lucienne-Louise BERGOU-GNOUX née TOULOUSE

décédée à Cahors, le 2 Juin 1924, dans sa 27^e année et vous prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le Jeudi 5 Juin à 9 h. 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 18, rue Victor-Hugo.

Madame Marie-Lucienne-Louise BERGOU-GNOUX née TOULOUSE

décédée à Cahors, le 2 Juin 1924, dans sa 27^e année et vous prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le Jeudi 5 Juin à 9 h. 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 18, rue Victor-Hugo.

Madame Marie-Lucienne-Louise BERGOU-GNOUX née TOULOUSE

décédée à Cahors, le 2 Juin 1924, dans sa 27^e année et vous prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le Jeudi 5 Juin à 9 h. 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 18, rue Victor-Hugo.

Madame Marie-Lucienne-Louise BERGOU-GNOUX née TOULOUSE

décédée à Cahors, le 2 Juin 1924, dans sa 27^e année et vous prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le Jeudi 5 Juin à 9 h. 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 18, rue Victor-Hugo.

Madame Marie-Lucienne-Louise BERGOU-GNOUX née TOULOUSE

décédée à Cahors, le 2 Juin 1924, dans sa 27^e année et vous prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le Jeudi 5 Juin à 9 h. 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 18, rue Victor-Hugo.

Madame Marie-Lucienne-Louise BERGOU-GNOUX née TOULOUSE

REMERCIEMENTS

Madame et M. Pierre LEYMARIE et leurs enfants; Madame et M. Raymond MONJOUAL; Madame et M. Edouard CLARY et leurs enfants;

Et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Vve LEYMARIE

REMERCIEMENTS

Madame veuve GIBRAT; Monsieur Paul GIBRAT; Mademoiselle Emilie GIBRAT;

Les familles CABRIDENS Eugène et CABRIDENS Jean remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Julien GIBRAT

Ancienne Compagnie d'Assurance (1843)

Incendie — Vie — Accidents

DEMANDE

AGENTS SÉRIEUX

Dans les localités importantes du Département du LOT

(Ville de Cahors exceptée)

RÉFÉRENCES EXIGÉES

S'adresser au Bureau du Journal

Maison d'expédition de fruits et primeurs

DÉSIRE SE METTRE EN RELATIONS avec clientèle de même genre

gros, demi-gros

Ec. : PLA-FRIGOLA, av. St-Estève, PERPIGWAN

A VENDRE

Une quadrilette PEUGEOT

En très bon état

S'adresser à M. CUSSAT, mécanicien à PRAYSSAC (Lot)

AVIS DE DETTES

M. Louis SALINIÉ, propriétaire à Laparra, commune de Sauzet, fait savoir qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter Laurence Duthil, son épouse, qui a quitté le domicile conjugal.

ETUDE DE Maître G. FONTANGES

Docteur en Droit

AVOUCÉ À FIGEAC (Lot)

ASSISTANCE JUDICIAIRE (Décision du 7 Février 1924)

EXTRAIT

d'un Jugement de séparation de corps

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Figeac (Lot) le vingt-un février mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié,

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Cours du 23 mai', 'Cours du 30 mai', and various financial instruments like 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', 'Crédit Foncier', 'Ville de Paris', and 'Valeurs étrangères'.

Chemin de fer

Table listing railway routes and fares, including 'Est 6 0/0', 'Est 5 0/0', 'Est 4 0/0', etc., with corresponding prices.

le cinéma français. — Questions métaphysiques: Paul Heuzé: Plus ça change. — Vie sportive. — Bourse.

MADAME, LE PETIT COURRIER DE LA FEMME CHEZ ELLE est GRATUIT. CONTIENT UN BON-PRIME REMBOURSANT PLUSIEURS FOIS LE PRIX D'ACHAT. Le Numéro 0.25. LE DEMANDER PARTOUT.

REPRÉSENTANT en vins p. Hte-Vienne, posséd. b. clientèle détail DEMANDE A REPRÉSENTER. Ecr.: N° 15100/91, HAVAS, Limoges.

VENTE d'un Fonds de Commerce. Première insertion. Suivant acte sous signature privée en date des vingt et vingt-neuf...

Bibliographie

L'OPINION. Revue de la Semaine illustrée. Sommaire du N° 51 (Nouvelle série). Editorial: La courbe de la prochaine législature. — Ce qu'on dit: Politique de demain? — La leçon oubliée. — Les « nuits historiques » de l'Élysée. — Après la manœuvre, la critique. — Les anciens combattants et les élections. — Les morts vont vite. — Homonymes. — Casinos. — L'assiduité des députés... anglais. — Affaires intérieures: Trygve de la majorité, de l'opposition et des chefs. — Pierre Villette: Le parlement. — Un discours de M. Poincaré. — La situation politique et les partis. — La politique dans les départements. — Composition de la nouvelle Chambre. — Affaires extérieures: Jacques Chastenet: La politique italienne. — Affaires économiques: Lucien Romier: Le Comité supérieur du Commerce. — Notes et figures: X.: La génie nègre à la Sorbonne. — A. de Bersacourt: Chiens et écrivains. — Littérature: André Thérive: Maurice de Plessy. — Robert Bourget-Paileron: L'Exposition de la Bibliothèque nationale. — Théâtre: Etienne Rey: « Si je voulais ». — Arts et curiosités: Henri Clouzot: L'art dans

Société de Transports en Commun demande: CONTROLEURS, libérés du service militaire, âgés de moins de 36 ans. Traitement: début, 7.100; après un an, 7.250; après 2 ans 1/2, 7.400. Indemnité annuelle de 365 fr.; Primes diverses; indemnités pour charges de famille; congé de 21 jours payé; retraite et autres avantages. Se présenter 118, rue du Mont-Cenis, PARIS-18e, à 8 heures.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles. Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de:

Juvisy à Orléans; Brétigny à Tours; Auneau à Etampes; Etampes à Bellegarde-Quiers; Orléans à Malesherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Orléans à Tours; Orléans à Argenton; Tours à Saincaize; Tours à Châteaurox; Tours à Port-de-Piles; Port-de-Piles à Argenton; Châteaurox et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

Extension du service des locations de places dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris.

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au Public que, pour la location des places dans les trains, elle a jugé utile d'étendre à un certain nombre de points de son réseau le régime primitivement restreint à quelques grandes gares.

Des tickets garde-place de 1er 2e et 3e classe sont ainsi à la disposition des voyageurs dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris dans les gares de: Agen, Angers, Angoulême, Auray, Aurillac, Bordeaux-Bastide et Bordeaux-Saint-Jean, Bourges, Brive Cahors, Châteaurox, La Baule-Escoubac, La Bourboule, Le Croisic, Le Lioran, Le Mont-Dore, Le Poulignen, Libourne, Limoges-Bénédictins, Lorient, Montluçon, Nantes, Orléans, Périgueux, Pornichet, Quiberon, Quimper, Saint-Nazaire, Tou-

louse, Tours, Vannes, Vic-sur-Cère, Vierzon.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris. Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai-d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clés s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodolanniques phosphatées

Pour la guérison des: ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants. MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose. ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique. NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical. Le Dr ORTEL. Ancien Externe des Hôpitaux de Paris. Docteur en Médecine de la Faculté de Paris. écrit:

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 23. Prix du flacon: 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'ÉTÉ 1924

Large table of railway timetables for the summer of 1924, covering routes between Paris, Cahors, Libos, and Capdenac. It includes departure and arrival times for various train services like 'OMNIB.', 'EXP.', 'MIXTE RAPIDE', and 'RAPIDE'.